

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 076/2017

OBJET : Régie de l'Eau : Fixation des tarifs pour l'année 2018.

L'an deux mille dix-sept, le 30 du mois de novembre à 19 heures.

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 novembre 2017.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENZANDOTTI / Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ / Mélanie MORINI / Delphine BOLLARO / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Jean-Yves LESSATINI / Gracienne DODAIN / Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA

PROCURATIONS : Philippe MINEUR à Romain BIANCHI / Charles BEVACQUA à Jean-Luc CAMBRA / Eddie DEGIOVANNI à Robert NARDELLI / Taoufik FATFOUTA à Jean-Marc GIMENEZ / Christine DECORDIER à Cathy DINI.

ABSENT : Sophie ESPOSITO / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Régine RODRIGUEZ / Sonia CHAKROUNI

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, le Code de la Santé Publique (art 1331-7 et suivant) et du Code de l'Urbanisme (332-15)

Le Maire expose au conseil municipal qu'en séance de 29 novembre 2017, la Commission Eau et Assainissement a élaboré les propositions de tarifs de la Régie pour l'année 2018.

Ces propositions sont les suivantes :

1) Pour ce qui concerne les tarifs des mètres cube d'eau et d'assainissement :

1,25 euros hors taxes le mètre cube d'eau.

1.08 euros hors taxes le mètre cube d'assainissement.

2) Pour ce qui concerne les montants forfaitaires d'abonnement :

- compteurs jusqu'à 20 mm de diamètre : 63.71 euros HT
- compteurs de 25 mm de diamètre : 113.82 euros HT
- compteurs de 32 mm de diamètre : 159.28 euros HT
- compteurs de 40 mm de diamètre : 477.87 euros HT
- compteurs de 60 mm de diamètre : 1251.47 euros HT
- compteurs de 80 mm de diamètre : 2503.10 euros HT
- compteurs de 150 mm de diamètre : 5610.00 euros HT

3) Montant forfaitaire d'abonnement pour l'assainissement collectif.

-20 euros Hors taxe pour un logement particulier.

-240 euros Hors taxe pour les immeubles collectifs

Jusqu'à 18 logements.

- 600 euros Hors taxe pour les immeubles collectifs de 19 logements à 30 logements.

- 1200 euros Hors taxe pour les immeubles collectifs de 31 logements à 60 logements.

- 2500 euros Hors taxe pour les immeubles collectifs de 61 logements à 120 logements.

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Maire indique que la redevance pour prélèvement d'eau sera portée sur les factures au taux de 0.16 euros par m3.

Le Maire indique que la redevance pour l'anti-pollution sera portée sur les factures au taux de 0.29 euros par m3.

Le Maire indique que la redevance pour la modernisation des réseaux sera portée sur les factures au taux de 0.155 euros par m3.

Il rappelle que ces redevances sont des prélèvements obligatoires, reversés à l'agence de l'eau.

Raccordements

1) Participations pour Financement aux branchements d'eau potable

Pour une construction nouvelle.

- **12.00 euros hors taxes par mètre carré de surface de plancher.**

Pour une construction existante

- **500.00 euros hors taxes pour le forfait deuxième compteur**

2) Participations pour financement à l'assainissement collectif.

(Code de la Santé Publique (art 1331-7 et suivant)

Pour une construction nouvelle.

- **3000.00 euros hors taxes pour un branchement neuf
(par appartement)**

Pour une construction existante

- **1067,15 euros hors taxes pour un branchement sur installation individuelle existante (par appartement)**

Pour ce qui concerne la construction d'habitations collectives professionnelle, le constructeur paye la somme d'un raccordement unique au tarif en vigueur soit :

3000.00 euros hors taxes

Et d'une participation de 15.00 euros hors taxes par mètre carré de surface de plancher.

Le Maire indique que toutes ces participations ne concernent pas les équipements publics de la Commune de Drap.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Approuve les propositions de tarifs de la Régie pour l'année 2018.

Nombre de Conseillers en exercice : **27**

Présents : **17**

Votants : **22**

Absents : **5**

Pour : **20**

Contre : **2**

Abstentions : **0**


AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ À DRAP
LES JOURS MOYENS ET ANCIENS DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Robert NARBELLI
Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 01/12/2017
et publication en mairie le : 04/12/2017